

AFFAIRE N° 32/5 - Construction d'une école maternelle de 6 classes aux CAMELIAS -  
Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Édu-  
cation Nationale - Demande d'emprunt auprès de la C C C E - Inscription d'un crédit  
de 1 % du coût de la construction au Budget Communal - Prévision du financement des  
honoraires de l'homme de l'art - Approbation du dossier technique - Autorisation  
de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus  
avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir le programme pédagogique relatif à la réalisation de 6 classes maternelles + 2 logements de fonction aux Camélias.

Inscrites sur la liste d'urgence 1977, ces 6 classes permettront de doter le secteur des Camélias d'une école maternelle indispensable à la scolarité des petits enfants du quartier.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération,

- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Éducation Nationale une subvention de 579 000 F,

- de m'autoriser à solliciter de la C C C E un emprunt de 579 000 F pour couvrir la participation communale,

- de m'autoriser à inscrire au Chapitre 932 - Article 6 312 du Budget 1976 pendant une période de 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins de 1 % du coût de la construction,

- de m'autoriser doré et déjà, à prévoir le financement des honoraires de l'homme de l'art.

Les crédits nécessaires seront attachés au budget 1976 :

- en dépenses au Chapitre 903 - Article 232-105

- en recettes au Chapitre 903 - Article 1 051-113 : subvention Éducation Nationale d'un montant de 579 000 F

- au Chapitre 903 - Article 1 661-21 : emprunt C C C E d'un montant de 579 000 F

- d'approuver le dossier technique

- de m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ